

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, MM. Eric CORREIA, Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Henri LECLERE, Mmes Claire MORY, Françoise OTT, Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jacques VELGHE, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Philippe BAYOL, Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Françoise OTT, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Benoit LASCOUX à Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD à Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, Mme Ludivine CHATENET à M. Alex AUCOUTURIER, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, M. Patrick ROUGEOT à M. Eric CORREIA, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Célia BOIRON, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERNAT, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 36

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 12

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 48

Secrétaire de séance : M. Alain CLEDIERE

MOTION POUR LA REPROGRAMMATION IMMEDIATE DU TRAIN INTERCITES DE 07H35 - LIGNE BRIVE / PARIS VIA LA SOUTERRAINE

Rapporteur : Monsieur Le Président

Réunis ce jour en Assemblée souveraine, les Elus du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret :

CONSIDERANT que la ligne Brive – Paris via La Souterraine est un axe de transport ferroviaire absolument essentiel pour assurer les mobilités des Creusoises et des Creusois à destination de la capitale ;

CONSIDERANT pourtant que la SNCF a annoncé récemment la disparition du train Intercités de 07H35 jusqu'au 16 mars – sans aucune garantie qu'il sera remis en ligne à cette date ! – pour cause de « plan givre » et nettoyage des voies et caténaires, impliquant de facto une modification du nombre de trains en circulation ;

CONSIDERANT que la fréquentation de la ligne et de ce train tout particulièrement (30 à 50 voyageurs montent quotidiennement dans l'Intercités de 07H35) est de nature à justifier pleinement son maintien, tant pour d'évidentes raisons d'utilité publique que de rentabilité financière (argument récurrent dans les préoccupations de la société ferroviaire et de l'Etat, bien qu'ils s'en défendent) ;

CONSIDERANT la cruciale utilité de ce train de 07H35 pour les entrepreneurs et travailleurs creusois désireux de se rendre à Paris à des horaires leur permettant encore des réunions matinales,

CONSIDERANT que cette ligne a été l'objet de très nombreuses atteintes préjudiciables au fret comme au transport de voyageurs ces dernières années : suppression de nombreux trains, modifications impromptues des horaires, guichets et personnels en place, automatisation qui supprime des personnels et pénalise les personnes à mobilité réduite, suppression des trains de nuit... ;

CONSIDERANT que ces incessants changements – systématiquement défavorables – laissent planer le doute d'une suppression pure et simple de la desserte en gare de la Souterraine à court ou moyen terme ;

CONSIDERANT la justification de la SNCF, qui évoque l'obligation d'un « plan givre » alors que des trains circulaient depuis des années sans que ces considérations hivernales – au demeurant compréhensibles – fassent l'objet de telles « suspensions » (comprendre « suppressions ») de trains et que, couplée à la longueur des trajets qui va se dégradant au fil des années, cette justification laisse songeur quant à une efficacité du service rendu qui paraît inversement proportionnelle à la marche du temps et au progrès technologique ;

CONSIDERANT enfin un ancien slogan de la SNCF qui affirmait « à nous de vous faire préférer le train » et qui donne envie de rétorquer « pour cela, faudrait-il encore qu'il y ait des trains qui s'arrêtent dans nos gares ! », considérant par ailleurs que le Président de la Communauté d'Agglomération a sollicité la présidence de la SNCF à de très nombreuses reprises ces sept dernières années et qu'à une exception près il n'a JAMAIS reçu la moindre réponse de Guillaume PEPY ou de son successeur Jean-Pierre FARANDOU, et considérant enfin que la Creuse devient clairement, avec les atteintes sur la ligne POLT ou la disparition de la ligne Bordeaux Lyon via Guéret, le département oublié de la desserte ferroviaire ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, adoptent la motion comme suit :

Demande à l'Etat et à la SNCF de rétablir sans délai le train Intercités de 07H35 en gare de la Souterraine,

Demande à l'Etat et à la SNCF qu'aucun train ne soit supprimé ou « suspendu » mais que le train précédent de 6H30, moins emprunté a priori, soit légèrement avancé afin de permettre le passage serein des trains de nettoyage des voies et caténaires,

Demande à l'Etat et à la SNCF de cesser de sacrifier la Creuse et notamment la ligne POLT au profit de considérations de rentabilité financière qui altèrent le service public et font de ce territoire une aire pénalisée dans son attractivité et son développement économique, écologique et humain.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Alain CLEQUIERE